

DECRET N°2013-39 DU 11 FEVRIER 2013

portant ratification de l'accord de prêt signé à Tunis (Tunisie), le 17 octobre 2012 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières (PAREF).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2013-02 du 25 janvier 2012 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Tunis (Tunisie), le 17 octobre 2012 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières (PAREF) ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de trente millions (30.000 000) d'Unités de compte équivalant à vingt trois milliards quatre cent soixante dix millions (23 470 000 000) de Francs CFA environ, signé à Tunis (Tunisie), le 17 octobre 2012, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières (PAREF) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Jonas GBIAN-



Marcel Alain de SOUZA.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MDAEP MEF 4 AUTRES
MINISTERES 24- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA
3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

